



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Le 12 mars 2013

par courriel et par messenger
jmfournierchefopposition@assnat.qc.ca

Monsieur Jean-Marc Fournier
Cabinet du chef de l'opposition officielle
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2^e étage, Bureau 2.96
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

L'Ordre des technologues professionnels du Québec attend un règlement sur les autorisations d'actes ou d'activités en architecture depuis 1990 et en ingénierie depuis 1996. Nous joignons à cette lettre l'historique du cheminement des dossiers en architecture et en ingénierie pour votre information. « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » perd de son effet et de ses qualités lorsqu'on lit l'historique.

Que se passe-t-il avec le projet de loi n° 77 – Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées – que vous aviez déposé le 29 mai 2012 ?

En ce moment, l'Office des professions et le gouvernement du Québec – par l'entremise de son ministre de la Justice - ont tout en main pour prendre des décisions éclairées afin de faire profiter la société québécoise d'une meilleure organisation du travail, d'une plus grande efficacité et d'atteindre une efficacité sans pareille avec le concours d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Notre Ordre a conclu des ententes d'autorisation d'actes avec l'Ordre des agronomes, l'Ordre des chimistes et l'Ordre des géologues. En architecture le gouvernement a en sa possession le Rapport d'un groupe expert et en ingénierie le rapport du Groupe expert pour la révision de la *Loi sur les ingénieurs*. La plupart de ces lois professionnelles datent du début des années 1970 et ne correspondent plus aux réalités du marché et de l'organisation du travail d'aujourd'hui. De plus, le Rapport de la Commission Johnson avait soulevé la nécessité d'une meilleure traçabilité des professionnels engagés dans des projets puisque les travaux se font plus souvent de nos jours en équipe multidisciplinaire.

De tout temps les gouvernements ont dû trancher lorsqu'il s'agit de casser un monopole; la mainmise que perpétuent l'Ordre des architectes et l'Ordre des ingénieurs sur la société québécoise devient ostracisant à la fois pour les technologues professionnels sur le marché du travail et surtout – et à la fois - pour l'ensemble du monde du travail. Ce monopole amène des incongruités sur l'offre et la demande dans une économie du savoir.

... 2



M. Jean-Marc Fournier

- 2 -

Le 12 mars 2013

Selon nous, il est prioritaire voire impératif que le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles dépose un **nouveau** projet de loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées **en incluant** les règlements d'autorisations d'actes. Il s'agit d'un projet important pour le vaste domaine des sciences appliquées puisqu'il touche l'agroalimentaire, l'architecture, la chimie, l'ingénierie et la géologie. Les revenus, les dépenses et la circulation des biens et services dans ces secteurs représentent des milliards de dollars.

Pour bien comprendre ce que signifient la modernisation et la professionnalisation de ces domaines on peut évoquer le secteur de la santé qui en est un bon exemple. On n'a qu'à penser à la façon dont se déroulent les activités dans un hôpital; vous remarquerez qu'il faut obligatoirement être membre d'un Ordre professionnel pour soigner ou traiter un patient. Une organisation du travail mieux structurée et plus efficiente l'exige. Le public n'en sera que mieux servi et mieux protégé.

Nous serions heureux de vous rencontrer afin de vous expliquer davantage les visées et les impacts positifs qu'aura le projet de loi sur la société et sur cette économie du savoir dont s'enorgueillit le Québec.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le vice-président aux affaires professionnelles,

Richard Legendre, T.Sc.A.

p.j.

U:\administrative\WP\ingénierie\LettreJM Fournier PLQ mars 2013.docx